

footcare.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BELGE DES PEDICURES SPECIALISE(E)S

RC Professionnelle

L'erreur professionnelle : un cauchemar pour le/la pédicure spécialisé(e) ?

Shannon Put

AMMA assurances, Account Manager



RC Professionnelle

L'erreur professionnelle : un cauchemar pour le/la pédicure spécialisé(e) ?

Durée 26 minutes





L'erreur professionnelle : un cauchemar pour le/ la pédicure spécialisé(e) ?

présenté par Shannon Put



Agenda

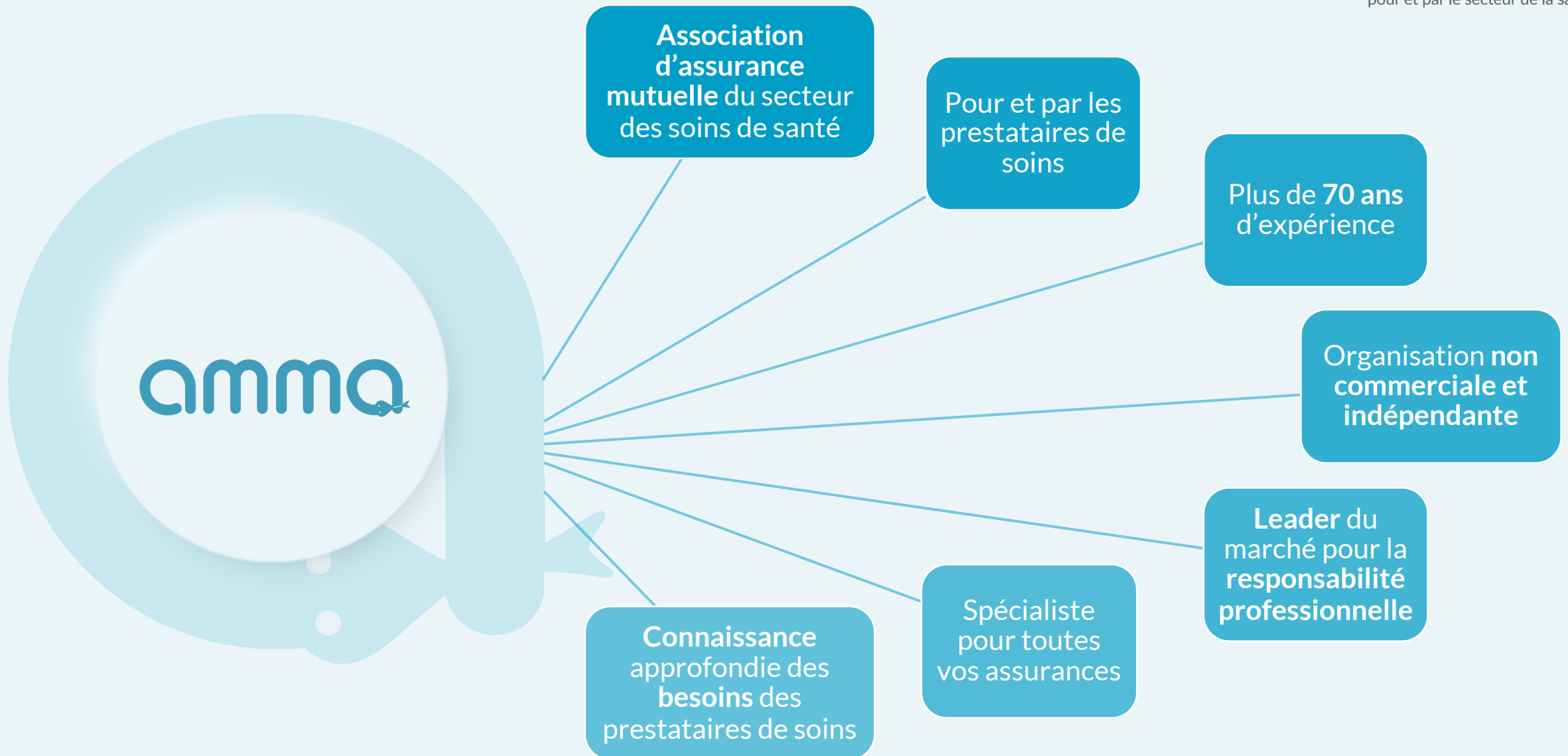
1. Qui est AMMA ?
2. Votre responsabilité professionnelle en tant que pédicure spécialisé(e)
3. L'assurance responsabilité professionnelle
4. Assurance agressions et autres risques professionnels



1

QUI EST AMMA ?

1. QUI EST AMMA ?





2

VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

2. VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

🗨 **Principe :**

« Si on est responsable, on doit réparer. » (Code civil)

🗨 **3 éléments :**

- ✓ La faute
- ✓ Le dommage
- ✓ Le lien de causalité entre la faute et le dommage

2. VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

- o Le/ la pédicure spécialisé(e) est responsable des actes :
 - ✓ Qu'il/ elle pose
- o Le code civil prévoit une responsabilité de **20 ans** pour tout acte (para)médical, mais aussi :
 - ✓ Lorsqu'il/ elle change d'employeur/ d'hôpital,...
 - ✓ Lorsqu'il/ elle met fin à ses activités
 - ✓ Lorsqu'il/ elle prend sa pension
 - ✓ Lorsqu'il/ elle décède (héritiers !)
 - ✓ ...

Les risques de survenance d'un « sinistre » sont réels, par la nature de ses activités.

2. VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

🔍 Conséquences

Un défaut de prévoyance implique un danger pour le patrimoine personnel, pour vous et pour vos héritiers !

Nécessité évidente de se couvrir et de s'assurer !

Mais pas n'importe comment !



2. VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

▫ Votre avenir en tant que pédicure spécialisé(e)

Indépendant(e)

Salarié(e)

Dans les **2 cas**, vous devez protéger et assurer votre responsabilité professionnelle dans votre propre intérêt !

Pourquoi ?



2. VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

▫ Vous travaillez en tant qu'indépendant(e)

Vous travaillez à votre propre compte

→ L'indemnisation d'un patient est aussi pour votre propre compte !

Assurez-vous !



2. VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

Vous travaillez en tant que salarié(e)

Principe employeur → Votre responsabilité est couverte par votre

Attention → 3 exceptions à ce principe



Assurez-vous à titre personnel !

2. VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

3 exceptions à ce principe

- Failles du contrat « responsabilité civile » de votre employeur.
- Situation conflictuelle avec un médecin, un collègue, votre employeur,... lors d'une faute professionnelle.
- Art. 18 de la Loi sur le contrat de travail :

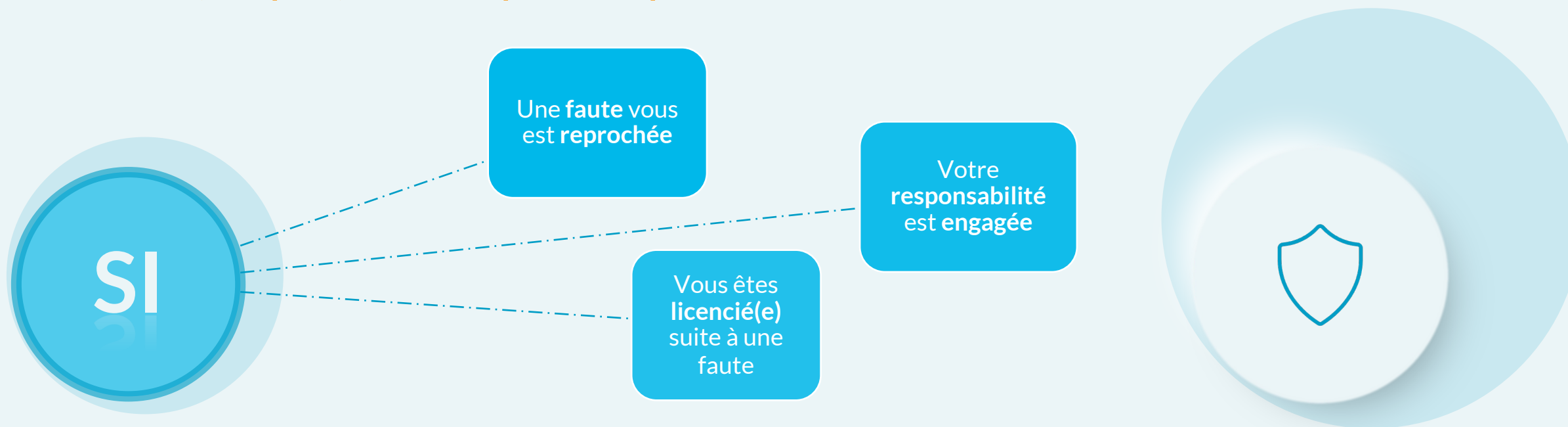
L'employé(e) reste responsable pour ses :

- Fautes lourdes
- Fautes légères répétitives (notions non définies, vagues, floues et sujettes à l'interprétation par le juge...)



2. VOTRE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN TANT QUE PÉDICURE SPÉCIALISÉ(E)

- Un avocat (+ expert) sera indispensable pour vous défendre



Choisissez un contrat d'assurance adapté au statut de salarié afin de bénéficier d'une défense si ce dernier est rompu suite à une faute professionnelle.



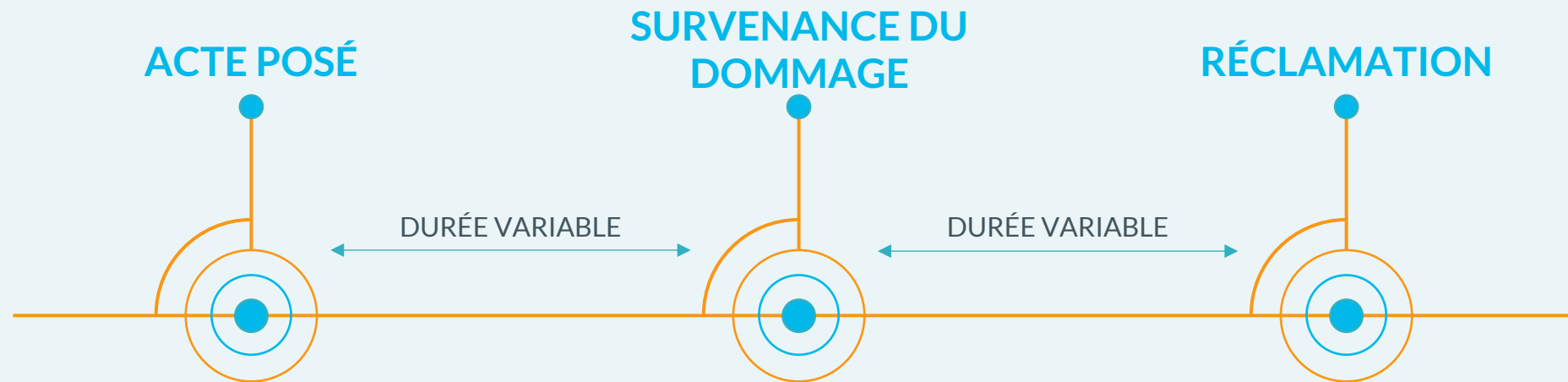
3

L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Y a-t-il une solution ?

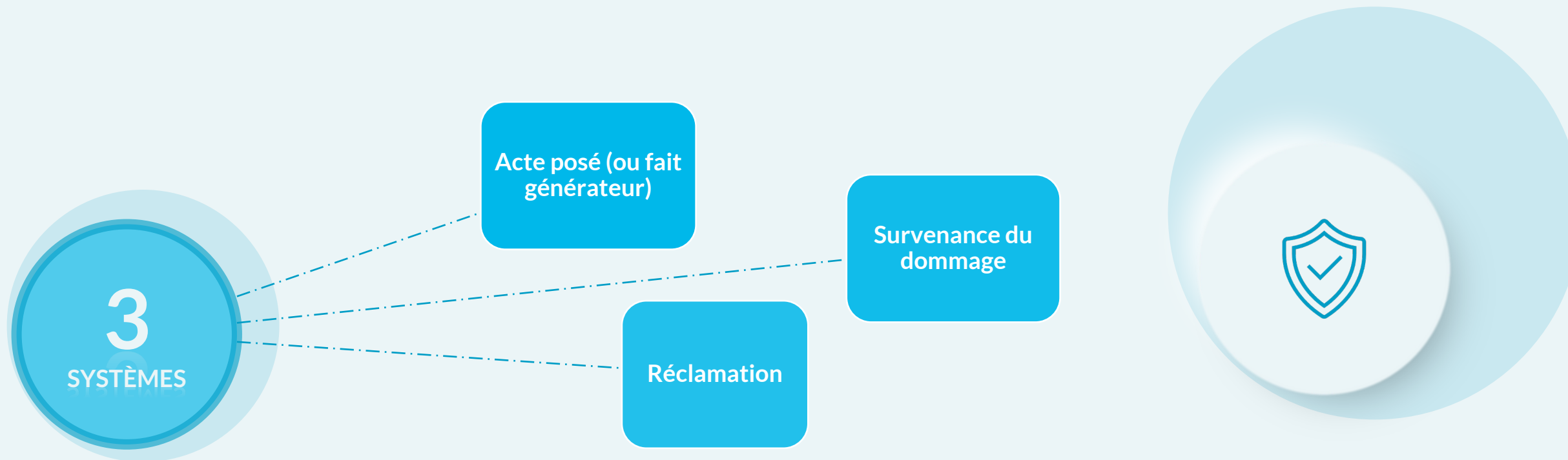
Oui, l'assurance **RC Professionnelle**, mais pas n'importe laquelle :



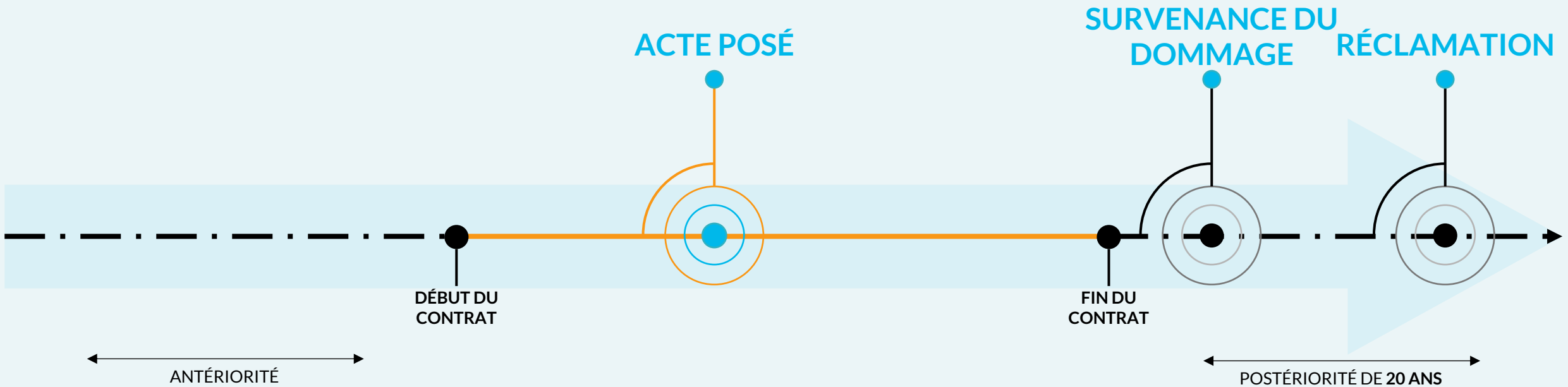
Les différentes phases de l'accident (para)médical

3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- Chacune des phases correspond à un **système d'assurance différent**.



3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

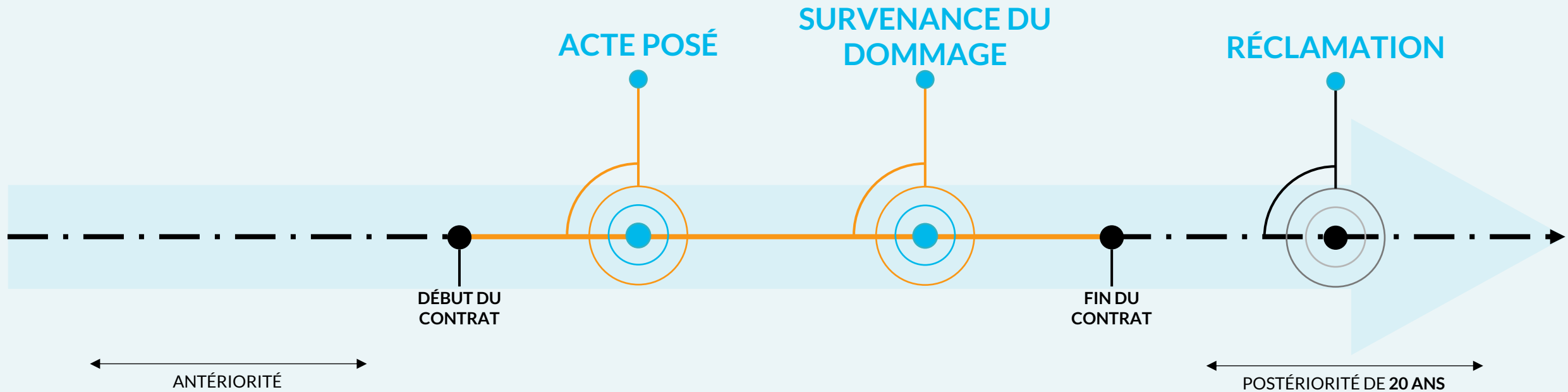


SYSTÈME BASÉ SUR LE FAIT GÉNÉRATEUR

Assure la responsabilité pour :

- ✓ Tous les actes posés durant la validité du contrat.
- ✓ À quelque moment que survienne le dommage, même après la fin du contrat.
- ✓ À quelque moment que survienne la réclamation, même après la fin du contrat.
- ✓ Pour toute raison menant à la fin du contrat.

3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

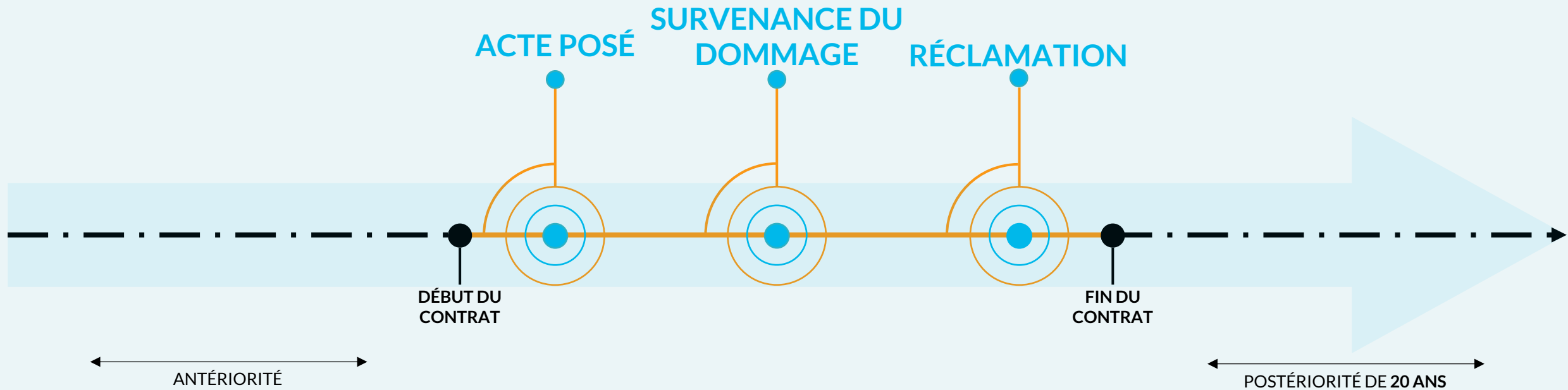


SYSTÈME BASÉ SUR LA SURVENANCE DU DOMMAGE

Assure la responsabilité pour :

- ✓ Les dommages survenus durant la durée de validité du contrat.
- ✓ À quelque moment que survienne la réclamation, même après la fin du contrat.
- X Survenance du dommage = ?
- X Survenance du dommage après la fin du contrat non assurée.

3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE



SYSTÈME BASÉ SUR LA RÉCLAMATION

Assure la responsabilité pour :

- ✓ Les dommages survenus durant la durée de validité du contrat.
- ✓ Pour autant que la réclamation survienne aussi lorsque le contrat est en cours.
- X Survenance du dommage et réclamation lorsque le contrat est en cours.
- X Sinon => pas de couverture !

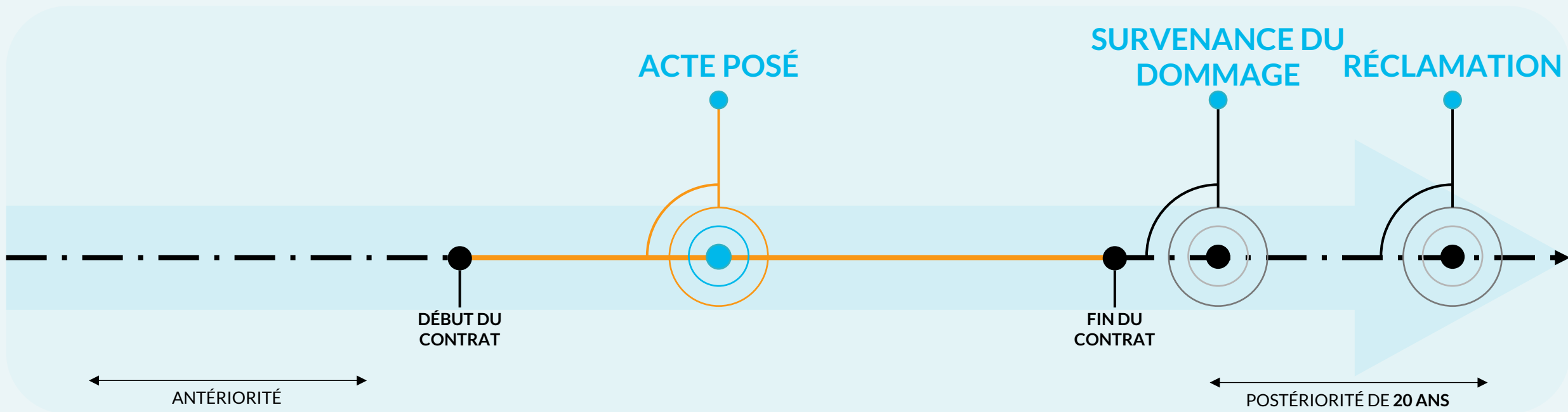
3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Conclusion

À l'exception du **fait générateur**, dans les autres systèmes se posera nécessairement un jour le problème de la **postériorité**.



Intérêt pour le/ la pédicure spécialisé(e) de bénéficier du fait générateur le plus tôt possible dans sa carrière.



3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

🔍 Un bon contrat d'assurance :

- ✓ Est basé sur le système suivant le **fait générateur**.
- ✓ Vous protégez aussi pendant votre pension, **après la fin** de vos activités, ...
 - Ceci pendant la période légale (20 ans).
 - Pour toute raison menant à la fin du contrat (pension, l'arrêt ou le changement de vos activités paramédicales, ...).



Au contraire des autres systèmes d'assurance sur le marché !

3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

🔍 Un bon contrat d'assurance prévoit :

- ✓ Des capitaux élevés :
 - Min. 5.000.000€ pour les dommages corporels
 - Min. 250.000€ pour les dommages matériels
- ✓ L'assistance juridique
- ✓ Pas de franchise



3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Un bon contrat d'assurance :

- Comporte peu ou pas d'exclusions, **et doit proscrire les exclusions suivantes :**

- Les actes déontologiquement interdits
- Les actes et traitements superflus
- Les actes et traitements dépassés
- L'inaptitude physique
- L'incompétence
- Les traitements dangereux



3. L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

🔍 Clarté du contrat :

Nombre de fautes lourdes limité à 3, **en plus du fait intentionnel.**

- Actes interdits par les dispositions légales et réglementaires
- Actes posés en état d'intoxication alcoolique ou médicamenteuse
- Non-respect de la législation relative à la non-assistance à personne en danger (portée de l'exclusion limitée aux art. 422bis et 422ter)

Faute lourde ↔ **Exclusion** : charge de la preuve





4

ASSURANCE AGRESSIONS ET AUTRES RISQUES PROFESSIONNELS

4. ASSURANCE AGRESSIONS ET AUTRES RISQUES PROFESSIONNELS

🗨️ Contexte sociétal

Comment assurer la qualité et la continuité des soins dans un tel contexte ?

Si les mesures de sécurités sont inefficaces, **AMMA veut apporter** en dernier recours **une solution d'assurance** et d'assistance aux victimes d'agression dans le cadre professionnel.

➔ C'est pourquoi elle a créé une garantie complémentaire contre les risques d'agression au sens large.

Cette garantie est disponible en complément à la police d'assurance RC Professionnelle.



4. ASSURANCE AGRESSIONS ET AUTRES RISQUES PROFESSIONNELS

Les 10 risques assurés

1. Agression
2. Vandalisme
3. Vol et tentative de vol
4. Vol sur la personne avec violence/ hold-up
5. Carjacking
6. Atteinte à la réputation
7. Harcèlement
8. Cyber-risque
9. Syndrome de la 2^e victime
10. Terrorisme



4. ASSURANCE AGRESSIONS ET AUTRES RISQUES PROFESSIONNELS

📍 Indemnisation et assistance

• Dommages corporels

- ✓ Décès
- ✓ Invalidité permanente
- ✓ Incapacité totale temporaire
- ✓ Frais médicaux
- ✓ Frais de traitement pour dommage esthétique

• Dommages matériels

- ✓ Dommage aux locaux professionnels
- ✓ Dommage au contenu professionnel : biens, vêtements, lunettes



4. ASSURANCE AGRESSIONS ET AUTRES RISQUES PROFESSIONNELS

Indemnisation et assistance

Protection et assistance juridique
(y compris une assistance psychologique 24/ 7)

L'intervention d'**AMMA** se fait sous forme

- ✓ D'indemnisations financières,
- ✓ D'un avocat,
- ✓ D'un psychologue spécialisé pour l'assuré.





amma

assurances depuis 1944
pour et par le secteur de la santé

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**Loïc Decaluwé -
Wallonie**

0492/11.21.47

loic.decaluwe@amma.be

www.amma.be

**Shannon Put – Bruxelles
& Brabant Wallon**

0472/93.09.56

Shannon.put@amma.be

www.amma.be

Merci d'avoir regardé
la présentation de **AMMA**

RC Professionnelle

**L'erreur professionnelle : un cauchemar
pour le/la pédicure spécialisé(e) ?**



L'avantage de **AMMA** pour les membres
se trouve sur votre page d'infos sur
www.footcare.news



Avez-vous des questions à ce sujet ?
Contactez Shannon Put,
Account Manager, **AMMA** assurances

shannon.put@amma.be



Enregistrements Maarten Rogier

© **footcare.**

Association professionnelle belge des pédicures spécialisé(e)s

Merci à AMMA assurances et Shannon Put.

Samedi 28 septembre 2024 | IFAPME Gembloux

www.footcare.news



footcare.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE BELGE DES PEDICURES SPECIALISE(E)S